

N/REF : 14/01/2026 14H54 C:000003 I:02666
V/REF : AC/C37027
V/Email reçu le Mercredi 14/01/2026 à 14H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBH
IMMEUBLE : LES EBIHENS -EBH
14/20, RUE D'OUessant
.
35590 ST GILLES

Rennes, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 20A RUE D'OUessant - MME JULIEN LEFEUVRE 06 07 69 58 93
LOGEMENT N° 109577, PORTE N°23, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : RÉGLAGE TEMPÉRATURE EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 15/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : EAU TRES CHAUDE
REGLAGE DU THERMOSTAT DE 4,5 A 3,5
REMARQUE : SI LE PROBLEME SE RÉÉITERE IL FAUDRA PRÉVOIR LE REMPLACEMENT
DU THERMOSAT
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/01/26 à 11H55 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL164-Réglage température EC	1	30,00	30,00
TOTAL H.T.				30,00
T.V.A. a 10,00%				3,00
TOTAL T.T.C.En EURO				33,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.